



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère.

Sont absents :

Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2025-08-149 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2025-08-150 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que présenté.

2025-08-151 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2025.

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Une citoyenne fait la demande de faire installer des dos d'âne sur la rue Blake afin de faire diminuer la vitesse sur celle-ci.
2. Une citoyenne demande de faire changer le règlement de zonage en ce qui concerne la réglementation des piscines résidentielles pour que ce soit identique à la réglementation provinciale.

Monsieur le maire, Christian Côté, répond aux questions posées.

2025-08-152 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de 842 797,40 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

2025-08-153 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL (PHASE 1) - DÉCOMPTÉ NO 3

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-03-055, la Ville a accordé à Marc-André Paysagiste inc. le contrat pour le réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a reçu le décompte progressif no 3 pour les travaux du réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à payer Marc-André Paysagiste un montant de 183 675,38 \$ taxes incluses, le tout tel que prévu au document du décompte progressif no 3 préparé par Les Services EXP inc.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-08-154 SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL (PHASE 1)

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-04-071, la Ville a accordé à la firme EXP le mandat de la surveillance des travaux du réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a reçu la facture no 899356 datée du 21 juillet 2025 de la firme EXP de ladite surveillance des travaux du réaménagement du parc municipal (phase 1)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à payer EXP un montant de 42 142,50 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que prévu à la facture 899356.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-08-155 CHANGEMENT DE GRILLE SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'employé au dossier no 30-012 a effectué une formation en assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a obtenu son certificat de qualification en assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à nommer l'employé no 30-012 en tant que journalier spécialisé, tel que stipule la grille salariale.

2025-08-156 COOP DE SOLIDARITÉ DE KINGSEY FALLS - 50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE BMR VIVACO groupe coopératif de Kingsey Falls a fermé définitivement ses installations depuis juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'absence de station à essence à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette fermeture, la Coopérative de solidarité de Kingsey Falls a été fondé pour assurer la continuité des services essentiels à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative effectue le lancement de leur campagne de financement le 11 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens.nes devront payer une somme d'argent pour devenir membre de la Coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative demande une aide financière à la Ville de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la présente résolution abroge la résolution 2025-06-120 mentionnant que la Ville est autorisée à verser à la Coopérative de solidarité de Kingsey Falls un pourcentage de 30% du montant payé à chaque inscription d'un nouveau membre, jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$.

QUE la Ville est autorisée à verser à la Coopérative de solidarité de Kingsey Falls un montant de 50 000 \$.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-08-157 PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL)

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête sur les logements locatifs réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en décembre 2024, le taux d'inoccupation des logements locatifs de la province pour 2024 est de 1,8 %;

CONSIDÉRANT QUE certains ménages pourraient se retrouver sans logis en raison de la rareté de logements abordables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soutenir financièrement les municipalités qui aident les ménages qui pourraient se retrouver sans logis et les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 644-2023 du 29 mars 2023, modifié par les décrets numéros 751-2024 du 17 avril 2024 et 1700-2024 du 27 novembre 2024, la Société est autorisée à mettre en œuvre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (Programme);

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de ce programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage sans logis ou qui le seront incessamment, habitant dans la Municipalité servie, dans sa recherche de logement correspondant à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Société et la Municipalité souhaitent soutenir l'Office afin qu'il maintienne son appui auprès de ces ménages;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme, les Parties doivent conclure une entente de financement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyé par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à signer l'entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) effective du 1er avril 2025 jusqu'au 31 mars 2025.

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant 660,00 \$ à titre de contribution financière à l'Office d'habitation Centre-du-Québec.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soie autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2025-08-158 13 ET 15 RUE CARON - TRAVAUX ET SUBVENTION POUR CHANGEMENT DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection a été rédigé le 5 novembre 2024 par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec à la suite de l'inspection des installations de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'au numéro 2 et 12 dudit rapport, il est mentionné qu'afin de diminuer la possibilité de fuites, il serait plus sécuritaire de remplacer les réservoirs intérieurs, ayant plus de 20 ans, donc ceux situés au 13 et 15 rue Caron;

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage au mazout est progressivement éliminé au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce système de chauffage est très exonérant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande d'aide financière ÉcoPerformance au ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs du Québec dans le but de modifier le système de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville recoit une subvention de 25 696,20 \$ pour effectuer cedit changement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait des demandes de prix auprès de firmes étant autorisée en lien avec ladite subvention;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à mandater Climco Service et à Service RPG inc. afin d'effectuer lesdits travaux.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-08-159 MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - RÉDUCTION DE LA VITESSE BOULEVARD MARIE-VICTORIN ET RUES ADJACENTES

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2021-130, la Ville a fait une demande datée du 9 juin 2021 au ministère des Transports du Québec sollicitant une diminution de la

vitesse à 40km/h sur le boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion à la suite de l'étude du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec est de diminuer la vitesse à 30 km/h sur une section de boulevard Marie-Victorin et les rues adjacentes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à faire la demande au ministère des Transports et de la mobilité durable de modifier la baisse de vitesse de 30 km/h à 40 km/h tel que sollicitée dans la demande initiale.

2025-08-160 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2024-11-210, la date de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls est mardi, le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une partie du personnel et des élus sont en vacances estivales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyé par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls du 2 septembre 2025 soit décalée au 8 septembre 2025;

2025-08-161 DISPOSITION D'UN BIEN ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le châssis du camion Chevrolet Silverado 2008 au numéro de série 1GCEK19J88E194437 du Service des travaux publics est excessivement endommagé;

CONSIDÉRANT QUE ledit camion ne peut plus être utilisé sur la voie publique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à disposer du camion Chevrolet Silverado 2008 au numéro de série 1GCEK19J88E194437.

QUE la Ville est autorisée à effectuer l'achat d'un nouveau véhicule pour le Service des travaux publics d'un montant maximal de 35 000,00 \$ incluant tous les frais étant reliés audit véhicule;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-08-162 CAMION INCENDIE - DISPOSITION D'UN BIEN

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-01-014, la Ville a fait l'achat d'un nouveau camion plateforme à échelle aérienne usagé de 100 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit disposer de l'ancien camion incendie à échelle de marque E-One, modèle Hurricane de 1984 au numéro de série 1RWD2BA84E1F03740 du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté l'appel d'offres 25-0327 par l'entremise du Centre d'acquisition gouvernemental du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 25-0327 a généré deux offres;

CONSIDÉRANT QUE la plus haute soumission conforme a été déposée par Daniel-Raphael Dubreuil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à vendre l'ancien camion incendie à échelle E-One Hurricane au numéro de série 1RWD2BA84E1F03740 à Daniel-Raphael Dubreuil pour un montant de 6556,01 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

BIBLIOTHÈQUE DE KINGSEY FALLS - PROGRAMME BIBLIOQUALITÉ - CERTIFICATION DE NIVEAU 5

Les membres du conseil prennent acte que notre municipalité s'est méritée une certification de niveau 5, soit le plus haut niveau d'excellence, dans le cadre du Programme BiblioQUALITÉ.

Ce programme reconnaît, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre du Réseau BIBLIO CQLM.

2025-08-163 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT - SOUTIEN FINANCIER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;

CONSIDÉRANT QUE le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner ce type d'organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QU'un montant sera prévu aux prévisions budgétaires 2026 pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de 1 500,00 \$ pour l'exercice 2026.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-08-164 DEMANDE DE CONTRIBUTION - LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise un évènement important dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska qui sera soulignée le jeudi 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville un partenariat et qu'il y a lieu d'encourager cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyé par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska un montant de 50,00 \$ pour cet évènement dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées et à acheter deux billets au coût de 25,00 \$ chacun;

QUE la Ville de Kingsey Falls promeut ledit évènement sur les réseaux sociaux;

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaire à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, il est résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière